

PREMIERE PARTIE :

RÉSUMÉS DES COURS

THEME I : LES RELATIONS INTERNATIONALES DE 1945 A NOS JOURS

Leçon 1 : L'ONU.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) fut créée le 26 juin 1945 à San Francisco dans le contexte historique de la fin de la seconde guerre mondiale. Son but essentiel est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Les autres buts concernent le développement de la coopération internationale et la promotion du développement économique et sociale des Etats membres. Pour atteindre ses buts, l'ONU s'est fixé des principes : égalité souveraine des Etats membres, règlement pacifique des différends, non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat ...

Pour fonctionner, l'ONU s'est dotée de six organes principaux : l'assemblée générale, le secrétariat général, le conseil sécurité, le conseil économique et social, le conseil de tutelle et la cour internationale justice. Ces organes principaux travaillent de concert avec d'autres organismes (UNESCO, PNUD ; HCR, PAM, OMS, ONU sida, ONU femme) formant un ensemble cohérent appelé système des Nations Unies. Aujourd'hui, 74 ans après sa création, le bilan des Nations Unies est mitigé. Des succès ont été enregistrés dans le domaine du maintien de la paix (crise de Cuba, libération du Koweït, guerre de Corée), dans le domaine de la justice (fin de l'apartheid, décolonisation), ainsi que dans le domaine économique et social (aides financières, aides humanitaires). Cependant des échecs existent : persistance des conflits en Afrique et au moyen orient, terrorisme grandissant (Al-Qaïda, boko-haram), paupérisation des pays du tiers. Ces échecs sont liés à des dysfonctionnements internes : utilisation abusive du veto, absence d'une armée permanente, marginalisation des décisions de l'assemblée générale, faiblesse d'autorité du secrétaire général et nombre pléthorique des fonctionnaires onusiens.

Pour solutionner ces problèmes, des réformes profondes de l'organisation s'avèrent nécessaires : réforme du conseil de sécurité en élargissant les membres permanents aux ex-adversaires (Allemagne, Japon) et aux puissances émergentes (Japon, Brésil, Afrique du sud, Nigeria ...). Il faut accroître les moyens financiers et matériels pour mieux gérer les crises.

Leçon 2: L'ère de la bipolarisation de 1947 à 1991.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les alliés (vainqueurs) vont se diviser. La rupture entre l'URSS et les Etats Unis fait suite à la résurgence des divergences idéologiques (capitalisme ≠ communisme) dans un contexte de conquêtes des Etats affaiblis : les USA décident de faire redécoller l'Allemagne en violation des accords de Yalta pour se donner du prestige en Europe tandis que les Soviétiques par le biais de l'armée rouge contraignent les pays de l'Europe de l'Est à basculer dans le Communisme. Pour freiner cette expansion du communisme en Europe, qui apparemment a divisé l'Europe en 2 blocs idéologiquement opposés (rideau de fer), les USA adoptent la doctrine Truman ou Containment en 1947. La doctrine Truman et son volet économique, le plan Marshall vont précipiter la division du monde en 2 blocs : à l'Ouest le bloc capitaliste conduit par les Etats Unis, regroupé la plupart des pays qui ont adhéré à l'OTAN et à l'OECE ; à l'Est, le bloc communiste mené par l'URSS, regroupe les pays qui ont adhéré au pacte de Varsovie, au Kominform et au CAEM. L'année 1947 consacre donc la rupture. Dès 1948, on assiste à une série de crises dans lesquelles les Etats Unis et l'URSS s'affrontent indirectement (guerre froide). Cette guerre froide a débuté par la première crise de Berlin en 1948 et a atteint son paroxysme à Cuba en 1962.

La première crise de Berlin a été déclenchée suite au relèvement économique des zones occidentales en Allemagne (fusion, création du Deutschemark et réindustrialisation). Le blocus des soviétiques visant à asphyxier Berlin ouest n'a pas empêché les américains de ravitailler leurs zones par un gigantesque pont aérien. L'URSS perd le bras de fer et l'Allemagne sort divisée de cette crise : la RDA à l'Est et la RFA à l'Ouest.

En 1953, il y'a le Dégel des relations internationales lié à la mort de Staline et à l'arrivée au pouvoir de dirigeants plus modérés aux Etats-Unis et en URSS. Ce dégel sera essentiellement marqué par la fin de la guerre de Corée et des visites diplomatiques réciproques entre les 2 camps opposés. Ce dégel sera de courte durée car une deuxième crise éclate à Berlin en 1961.

La deuxième crise de Berlin ou Crise du mur de Berlin tire son origine de l'exode massif des berlinois de l'Est vers Berlin Ouest. Pour freiner cet exode, les dirigeants de Berlin Est soutenus par les soviétiques construisent un mur séparant les 2 parties de la capitale allemande. Ce mur est érigé dans la nuit du 12 au 13 août 1961. Comme conséquence, ce mur matérialisera la division de l'Europe et prouvera l'incapacité des soviétiques à affronter la puissance économique des USA qui baptisent ce mur : « le mur de la honte ».

La crise de Cuba, survenue en 1962, fait suite à la menace des intérêts américains par Fidel Castro : nationalisation des entreprises sucrières américaines et redistribution des terres. Pour se protéger des tentatives de déstabilisation américaine, Castro sollicite et obtient l'assistance des soviétiques. Ceux-ci installeront des fusées dirigées vers les Etats Unis. Ce qui provoquera la colère américaine et les américains lancent un ultimatum aux soviétiques avec intention d'engager une guerre nucléaire. De crainte d'une escalade nucléaire qui sera dommageable pour toute la planète, l'ONU engage des négociations qui aboutissent au retrait des armes soviétiques. Conséquemment, le président Etasunien John Kennedy est applaudi tandis que Nikita Kroutchev (URSS) est désavoué.

Une nouvelle ère s'installe : la coexistence pacifique. C'est une ère de compromis suscité par l'équilibre de la terreur, le cout élevé des dépenses militaires, les crises financières et les crises de leadership au sein de chaque bloc. Cette coexistence s'est manifestée par des visites diplomatiques, par l'installation du téléphone rouge (1963), par des traités de désarmement et des accords de coopération économique. Elle sera par moment émaillée de crises comme la deuxième guerre du Vietnam (1964-1975).

Cette guerre qui s'est déroulée au sud du Vietnam a opposé le pouvoir de Saigon (soutenu par les USA) aux Viêt-Cong (soutenus par le Vietnam nord, la Chine et l'URSS). Malgré le soutien massif américain, les Viêt-Cong ont réussi à faire tomber Saigon après le retrait des américains qui ne

supportaient plus les critiques internes et celles de l'opinion internationale. Le Vietnam sort réunifié et les américains sont désavoués. C'est la victoire du communisme en Asie.

Toutefois, l'ère de la coexistence pacifique va enregistrer l'essoufflement du modèle soviétique et son effondrement suite à l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev (1985). Les réformes de Gorbatchev que sont : la pérestroïka (restructuration économique) et la glasnost (transparence), censées solutionner la profonde crise socio-économique de l'URSS vont échouer. Elles vont plutôt susciter les mouvements de revendication, l'essor des mouvements sécessionnistes, qui finiront par voir la chute des régimes communistes en Europe de l'est (1989-1990). Gorbatchev démissionne le 25 décembre 1991 consacrant ainsi la disparition de l'URSS et du bloc de l'Est. Le monde devient alors unipolaire sous la houlette des USA qui répandent aisément leur idéologie et leur mode de vie.

Leçon 3 : De la fin de la guerre froide à un monde multipolaire.

La chute de l'URSS en décembre 1991 marque la fin de la bipolarisation. On assiste dès lors à l'avènement d'un monde unipolaire marqué par l'hyperpuissance des Etats-Unis d'Amérique. De 1991 à 2001, les USA imposent leur système économique (le capitalisme), leur système politique (la démocratie libérale) et leur genre de vie à l'ensemble de la planète. Les USA se hissent en gendarmes du monde en intervenant dans de nombreux conflits : guerre du Golfe (1991), guerre de Somalie (1993), guerre de Yougoslavie (1995)... Le dollar américain devient la monnaie de référence mondiale. Toutefois le modèle Etasunien va montrer ses limites à la fin des années 1990. De nouvelles puissances vont émerger à l'exemple des BRICS (Brésil, India, China et South Africa). Un nouvel ordre mondial apparaît avec l'existence de plusieurs pôles d'influence : c'est la multipolarisation. Cette multipolarisation survenue en 2001 et qui se poursuit jusqu'aujourd'hui est caractérisée par la rude concurrence économique, par l'élargissement du club des Grands (G20) et par des défis nouveaux (terrorisme, réchauffement climatique, la menace nucléaire...)

THEME II : DE LA DECOLONISATION AUX EFFORTS D'ORGANISATION DE L'AFRIQUE

Leçon 1 : La montée des Nationalismes.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale on assiste à des vastes mouvements nationalistes réclamant la décolonisation de l'Afrique. Il y a des facteurs internes et des facteurs externes qui ont suscité cet éveil des nationalismes. Au niveau interne, on peut évoquer : les nombreux abus liés à l'exploitation des colonies, l'aliénation culturelle, l'émergence d'une élite locale formée d'anciens combattants, de paysans et d'étudiants. Au niveau externe, on remarque l'anticolonialisme des Etats Unis, de l'URSS et de l'ONU, l'impact de la deuxième guerre mondiale et la conférence de Bandung (1955).

L'éveil des nationalismes s'est matérialisé par des actions des mouvements sociopolitiques (PDCI-RDA, NEO-DESTOUR, CPP, ...) appuyés par les syndicats (syndicat agricole africain, syndicat des cheminots africains) et par des mouvements littéraires et culturels (le Harriisme, le Kimbanguisme, la négritude, le panafricanisme, la fédération des étudiants d'Afrique noire en France).

Ces mouvements pacifiques ou violents ont conduit à des réformes sociopolitiques : la suppression du travail forcé, la suppression du code de l'indigénat, la participation des populations locales à la gestion de leur territoire.

Au début des années 1960, la plupart des colonies ont acquis leurs indépendances.

Leçon 2 : L'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

Colonie française depuis le 10 mars 1893, la Côte d'Ivoire va accéder à l'indépendance le 07 août 1960. Cette accession à l'indépendance est le fruit d'une lutte émancipatrice suscitée par les pesanteurs de la colonisation et l'éclosion d'une élite locale. Elle est aussi le fruit d'un contexte international favorable : impact de la guerre mondiale, conférence de Brazzaville qui annonce des promesses visant à libéraliser les actions syndicales et politiques et à atténuer les abus du système coloniale, le soutien de l'ONU et des pays anti colonialistes (URSS et USA).

La marche vers l'indépendance de la Côte d'Ivoire s'est faite en trois grandes phases : l'espoir, la lutte et la collaboration. L'espoir (1944-1947) est marqué par les promesses de la conférence de Brazzaville (03 janvier au 08 février 1944), par la création de l'union Française (27 octobre 1946) qui institue la citoyenneté pour les indigènes ainsi qu'un fond d'investissement (FIDES), par la création des partis politiques et syndicats dont le PDCI-RDA et le Syndicat Agricole Africain sont les plus populaires. La lutte (1947-1950), suscitée par l'alliance du leader du PDCI -RDA Félix Houphouët Boigny avec le parti communiste français en 1947, va ouvrir une période de répression et de lutte. Pendant les moments de lutte (1947-1950), Laurent Pêchoux réprime violemment les manifestations du PDCI-RDA : 52 morts, 3000 emprisonnés, interdiction des activités du PDCI. Le PDCI adopte alors une nouvelle stratégie : la collaboration (1950-1960).

Félix Houphouët Boigny travaille désormais avec l'UDSR au pouvoir en France. Il est élu à l'assemblée nationale puis entre au gouvernement français (1956) d'où il élabore la loi cadre avec Gaston Deferre. Cette loi accorde l'autonomie interne aux colonies. Devant l'insatisfaction des colonies, la métropole propose la communauté en 1958. La Côte d'Ivoire l'accepte. Mais vu les indépendances des pays anglophones et de ceux qui ont refusé la communauté et vu les pressions internationales, la France décide alors d'octroyer l'indépendance à la Côte d'Ivoire le 07 août 1960.

Leçon 3 : L'indépendance de l'Algérie.

L'Algérie a conquis son indépendance à travers une lutte où s'entremêlent des actions politiques et militaires.

La colonie française d'Algérie a été conquise en 1830. Elle devient une colonie de peuplement et est intégrée à la métropole car considérée comme un département français (1896). Malgré ce statut, il existe un code de l'indigénat (le citoyen français est différent du sujet français). Les graves inégalités socio-économiques ont conduit à la naissance et au développement du nationalisme algérien.

Plusieurs mouvements voient le jour : Etoile Nord-Africaine, Parti Populaire Algérien, Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA).

Face aux protestations de plus en plus vives (Sétif 8 mai 1945), la France adopte le statut de 1947 qui prévoit une gestion mixte de la colonie. Les Algériens refusent ce statut car le pouvoir exécutif est aux mains de la métropole qui tripotouille les élections de 1948 en sa faveur. C'est alors que toutes les tendances nationalistes radicales fédèrent pour créer le Front de Libération National (FLN) le 10 octobre 1954. La direction politique du FLN est assurée par Ahmed Ben Bella et elle dispose d'une branche armée : l'Armée de Libération Nationale (ALN).

Le FLN déclenche la guerre le 01 novembre 1954 en exigeant l'indépendance totale (la toute sainte rouge). La métropole n'entend pas laisser un bout de ce territoire qu'elle considère comme partie intégrante de la France. La guerre se durcit entre 1955 et 1958 et on enregistre de nombreux morts

de part et d'autre. Rappelé au pouvoir en mai 1958, De Gaulle engage les négociations de paix après plusieurs tergiversations. Ces négociations seront mises à mal par l'Organisation de L'Armée Secrète OAS, une organisation française clandestine qui veut maintenir la colonisation par la force. Les généraux français proche de l'OAS tentent de renverser le pouvoir à Alger mais échouent. Les négociations reprennent le 08 mai 1961 à Evian (France) et conduisent au référendum d'auto-détermination qui permet au peuple algérien de voter à 99 % de oui pour l'indépendance. L'Algérie proclame son indépendance le 05 Juillet 1962 avec comme 1^{er} Président AHMED BEN BELLA.

Leçon 4 : L'Union Africaine.

L'Union Africaine a été créée en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud) en remplacement de l'organisation de l'unité africaine (OUA). Sa création est le fruit d'un long processus de restructuration de l'OUA. Contrairement à une OUA assez politique ; l'UA se veut une organisation qui lutte pour la paix, la sécurité, le développement économique et social de l'Afrique. Elle est dotée d'organes nouveaux : la Conférence de l'Union, le Conseil Exécutif, la Commission, les Comités Techniques Spécialisés, le Comité des Représentants Permanents, le Conseil de Paix et de Sécurité, le Conseil Economique et Social, le Parlement Africain, les Institutions Financières (banque centrale, fonds monétaire africain, banque africaine d'investissement).

Quatorze ans après sa création, le bilan de l'UA semble satisfaisant. Au niveau politique et militaire, l'UA a contribué au règlement des conflits du Darfour, de la Somalie, du Sénégal, de la RDC et de la côte d'ivoire. Au niveau économique et social, des projets prometteurs existent dans le cadre du NEPAD : projet gazoduc, projet ligne électrique, projet autoroutier et ferroviaire... Cependant, des failles existent : manque de moyens financiers, instabilité sociopolitique, intégration lente, absence d'une monnaie unique, influence des ex puissances coloniales.

L'UA doit surmonter ces obstacles pour booster le développement des Etats africains.

THEME III : CROYANCES ET VALEURS DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Leçon 1 : Croyances et valeurs dans le monde occidental.

Le monde occidental correspond à l'aire de la démocratie libérale et du monde industriel développé. Les grands traits de la société occidentale sont identifiables au regard de la vie politique institutionnalisée (pluralisme politique, système représentatif, pouvoirs constitutionnels séparés), au regard des formes de démocraties (régime présidentiel, démocratie parlementaire, régime semi-présidentiel) et au regard du système économique libéralisé (le profit industriel, la libre concurrence, le jeu de l'offre et de la demande). Le monde occidental a une vie culturelle florissante : l'importance des medias et des multimédias, une production industrielle et artistique féconde, le rôle du christianisme. Aujourd'hui les valeurs économiques et politiques du monde occidental dominent le monde.

Leçon 2 : Les mutations contemporaines de la civilisation négro-africaine.

L'Afrique noire se situe au sud du Sahara. Les sociétés traditionnelles africaines sont caractérisées par le communautarisme, la gérontocratie (les pouvoirs des anciens), le système oral, l'animisme, les démocraties villageoises ou les monarchies. L'économie traditionnelle est une économie d'autosubsistance avec des échanges communautaires basés sur le troc.

Avec la colonisation et la mondialisation aujourd'hui, cette civilisation a connu des bouleversements. Les systèmes politiques des Etats modernes marginalisent les autorités traditionnelles. Au niveau économique, les échanges sont désormais monétaires ; et l'industrie gagne du terrain sur l'artisanat. La ville se substitue au village avec l'apparition de nouvelles classes sociales : les fonctionnaires-lettrés. Les religions traditionnelles reculent face à l'avènement du christianisme et de l'islam. On relève une aliénation culturelle avec le développement de l'instruction scolaire, la puissance des médias et des réseaux sociaux (Facebook, whatsapp, tweeter) qui exaltent les valeurs occidentales.

RESUMES DES COURS DE GEOGRAPHIE

THEME I : LA COTE D'IVOIRE : ETUDE ECONOMIQUE

Leçon 1 : Les fondements du développement économique de la Côte d'Ivoire.

La côte d'ivoire est un pays situé en Afrique de l'ouest. Vaste de 322 462 km² et peuplé d'environ 25 millions d'habitants, ce pays a enregistré des progrès économiques importants dans la période de 1960-1980 (miracle économique), eu égard à ses atouts naturels, humains et politiques.

Au plan naturel la côte d'ivoire est comblée : un relief dans l'ensemble plat, un climat pluvieux et varié, une végétation dominée par les forêts et les savanes arbustives, une hydrographie dense, une façade maritime, un sol fertile et un sous-sol riche en ressources minières (or, diamant, fer, nickel...) et énergétiques (pétrole et gaz naturel sur le littoral sud). Ces atouts naturels sont favorables à diverses activités économiques et à l'installation humaine.

Au plan démographique, la population nombreuse et jeune, constitue une main d'œuvre abondante, vigoureuse et un vaste marché de consommation. En plus les divergences ethniques et de nationalités représentent un melting-pot, une mine de diverses expériences traditionnelles, profitables aux activités économiques.

Au plan politique, le libéralisme économique et l'ouverture sur l'extérieur ont encouragé les investisseurs privés étrangers qui ont relayé le capitalisme d'Etat (1960-1980). L'Etat oriente et soutient le développement économique, apporte des subventions dans des secteurs stratégiques et contrôle la fiscalité (impôt) qui représente sa ressource propre.

Fort de ces atouts, le pays a enregistré des progrès dans les différents secteurs d'activités.

Leçon 2 : Les secteurs d'activités économiques de la Côte d'Ivoire.

Le secteur primaire reste important (33% du PIB, 50% de la population active). L'activité dominante demeure l'agriculture. Cette agriculture bénéficie des conditions naturelles (un relief plat, un climat pluvieux et varié, une végétation variée, une hydrographie dense, des sols fertiles). Cette agriculture est basée sur les cultures d'exportation (cacao, anacarde, hévéa, café, bois...) pour lesquelles les productions très abondantes classent la Côte d'Ivoire aux meilleurs rangs mondiaux. Il existe une agriculture vivrière délaissée aux mains des petits paysans ou de coopératives. A côté de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière sont en évolution en dépit des méthodes et techniques traditionnelles dominantes et des insuffisances des productions au niveau des aliments très consommés tels que le riz et la viande.

Le secteur industriel est encore embryonnaire (23% du PIB, 10% de la population active) pourtant les atouts ne manquent pas (abondance de matières premières agricoles et minières, existence de

ressources énergétiques, présence d'une main d'œuvre abondante et bon marché, soutien de l'Etat à travers le libéralisme économique et l'ouverture sur l'extérieur). Les industries agro-alimentaires dominent. Mais il existe également des industries textiles, chimiques, mécaniques... Ces industries sont concentrées dans le district d'Abidjan. Bouaké, San Pedro apparaissent comme des zones industrielles secondaires. Le secteur industriel malgré les efforts de l'Etat connaît des difficultés liées aux crises socio-politiques du pays, au manque de capitaux, à la concurrence étrangère et à l'insuffisance du transfert des technologies.

Le secteur tertiaire ivoirien est en plein essor (44% du PIB ; 50% de la population active). Ce secteur regorge de nombreuses activités de services dont le transport, le commerce et le tourisme. Il y a une diversité de transport en Côte d'Ivoire : le transport routier (82000 km de routes), le transport ferroviaire (la ligne Abidjan-Ouaga fait 1150 km de rails géré par la SITARAIL), le transport aérien (une dizaine d'aéroports régionaux coiffés par l'aéroport international Felix Houphouët Boigny d'Abidjan), le transport maritime et lagunaire (2 ports autonomes dont celui d'Abidjan fait partie des plus importants en Afrique ; la lagune Ebrié abrite le transport des personnes par bateau bus). Le développement des moyens de transport et de communication ont contribué à l'essor du commerce extérieur ivoirien. La Côte d'Ivoire exporte essentiellement les matières premières agricoles, les produits miniers et énergétiques. Elle importe les produits manufacturés, les aliments et les intrants industriels. La balance commerciale de la Côte d'Ivoire est excédentaire et ses principaux partenaires commerciaux sont : la France, les autres pays de l'Union Européenne, la Chine, la CEDEAO, le Brésil. Concernant le tourisme, la Côte d'Ivoire offre des paysages touristiques intéressants : belles plages du littoral sud, relief montagneux de l'ouest, parcs et réserves, basilique, villes historiques, monuments, ... ainsi que des richesses culturelles telles que les masques, l'abyssa, le Poro, les fêtes de génération... Toutefois le tourisme demeure une activité marginalisée.

Leçon 3 : Les problèmes de développement économique de la Côte d'Ivoire.

Le dynamisme de la Côte d'Ivoire cache de réels problèmes généraux et sectoriels. Au niveau général : la forte croissance démographique (2,6% par an), les problèmes sociaux et environnementaux, la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur, l'endettement excessif et l'instabilité sociopolitique. Au niveau sectoriel, on a une faible modernisation du secteur primaire, insuffisance des capitaux pour faire décoller l'industrie et un secteur tertiaire désorganisé et infesté par les activités informelles, la fraude fiscale et douanière.

Tous ces problèmes peuvent être solutionnés par des efforts conjugués de l'Etat, des populations et des partenaires au développement.

Comme solutions aux problèmes généraux, nous proposons : le ralentissement de la croissance démographique par le biais du planning familial et la scolarisation des filles, la résorption du chômage par l'auto-emploi, la préservation de l'environnement par la sensibilisation-prévention, le reboisement, les dépollutions pilotées par le CIAPOL, la réduction de la dette et le retour à une paix durable en Côte d'Ivoire.

Au niveau sectoriel, il faut mécaniser l'agriculture et transformer nos matières premières sur place. Il faut attirer les capitaux vers le secteur industriel et former d'avantage les jeunes aux technologies industrielles les plus avancées. Il faut enfin réorganiser le secteur tertiaire et lutter contre l'informel en facilitant l'insertion des petits commerçants et lutter énergiquement contre les fraudes fiscales et douanières.

Concernant le tourisme, la France est le pays le plus visité dans le monde (plus de 70 millions de touristes par an). Le développement du tourisme est lié à la variété des paysages naturels (chaînes de montagnes des Alpes et Pyrénées favorables au tourisme d'hiver, belles plages de la méditerranée, de la côte d'Azur et de la Bretagne, intéressantes pour le tourisme d'été). Il y a également de nombreuses richesses culturelles telles que les musées, les châteaux historiques, les gigantesques monuments, les événements artistiques, sportifs...

Malgré son dynamisme, le secteur tertiaire de la France a ses limites : engorgement des transports routiers, déficit de la balance commerciale, cherté des sites d'accueil et d'hébergement ainsi que cherté du transport aérien, réticence du fait des attaques terroristes régulières.

Au total, la France mérite sa place de puissance économique mondiale. Toutefois des problèmes sectoriels (voir secteurs d'activités ci-dessus) se posent à cette économie. En plus des problèmes sectoriels, il y a des problèmes généraux : le poids de la dette, la pression fiscale, le chômage (9%), le vieillissement de la population, les effets pervers de la crise financière mondiale de 2008. Il faut solutionner ces problèmes pour maintenir la France dans le groupe des superpuissances.

THEME III : REGROUPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

Leçon 1 : La CEDEAO : une organisation régionale à caractère économique.

La Communauté Economique Des Etats de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 à Lagos. Vaste de 6 millions de km² et peuplée de 400 millions d'habitants, cet espace regroupe 15 pays d'Afrique occidentale soucieux de réaliser l'intégration économique.

Les buts essentiels sont : l'harmonisation et la coordination des politiques nationales, l'établissement d'un marché commun, l'élévation du niveau de vie des populations et la création d'une zone monétaire unique. Pour atteindre ces buts, elle s'est fixé des principes : égalité des Etats membres, non-agression entre les Etats membres, distribution équitable et juste des coûts et des avantages de la coopération.

La CEDEAO fonctionne avec 8 organes principaux : la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements, le Conseil des Ministres, la Commission, le Parlement, le Conseil Economique et Social, la Cour de Justice, la Banque d'Investissement et Développement, les Commissions Techniques Spécialisées. Aujourd'hui, 44 ans après sa création, le bilan de la CEDEAO reste mitigé. A son actif, on peut enregistrer : le développement des infrastructures (trans-côtières, trans-sahélienne, route d'interconnexions), le pacte de non-agression de 1977, les méditations au Togo, en Guinée, en Côte d'Ivoire, la suppression des visas pour faciliter la circulation des biens et des personnes, la lutte contre la sécheresse et les criquets envahisseurs au Sahel, les médiateurs et l'envoi de l'ECOMOG au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée...

Malgré ces succès, des obstacles demeurent. Il s'agit des obstacles politiques (manque de volonté politique, persistance des conflits), des obstacles linguistiques, financiers et économiques (faiblesse des échanges).

La CEDEAO doit cependant progresser car elle dispose de nombreux atouts : c'est un important marché de consommation (400 millions d'habitants) avec d'importantes ressources

minières, énergétiques, agricoles et un réseau hydrographique dense. L'intégration régionale peut booster le développement des Etats membres. D'ailleurs séduit par la coopération ouest-africaine, le Maroc à demander son adhésion à la CEDEAO

Leçon 2 : Les relations UE/ACP : un exemple de coopération Nord-Sud.

Les relations entre l'Union Européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sont nées à la faveur de la signature du traité de Rome le 25 mars 1957 instituant la communauté Economique Européenne (CEE). Cette relation vise à créer une complémentarité entre le nord, riche et développé mais démuné de matières premières et le sud, sous développé où ces matières abondent. Elle vise également à aider au développement des pays du sud. Ces accords entre l'UE et les ACP ont évolué à travers des conventions : YAOUNDE I, II, LOME I, II, III, IV et COTONOU.

L'accord a un volet économique et financier : libre accès des produits ACP au marché européen, aide financière et commerciale, mise en place de système de promotion et de stabilisation des exportations agricoles et minières ACP (STABEX, SYSMIN), aide à la sécurité alimentaire...

L'accord a aussi un volet politique et humanitaire : promotion de la bonne gouvernance, l'appui à la coopération décentralisée (collectivités locales et ONG), la promotion et le respect des droits de l'homme, l'aide aux réfugiés.

Aujourd'hui le bilan des relations UE/ACP est mitigé. Il en ressort des acquis importants : de nombreux projets financés par le FED, l'octroi des bourses d'étude pour les ACP, des aides financières non remboursables, le système préférentiel avec le libre accès des produits ACP au marché de l'UE, le ravitaillement des pays de l'UE en matière premières. Mais il y a également des limites : la faible industrialisation des ACP, la persistance du déficit commercial et la détérioration des termes de l'échange, l'endettement excessif des ACP, le retard dans le paiement des fonds de garantie. Toutefois, de nouvelles perspectives existent avec l'accord de Cotonou de 2000 qui apporte une innovation majeure : les Accords de Partenariat Economique (APE). Les APE suppriment le système préférentiel et conduit à la libéralisation équitable des échanges telles que voulus par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les pays ACP sont progressivement en train de ratifier les APE.